

Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 11 mars 2026, à 19 h, format en ligne

Présence en ligne

Membre avec droit de vote:

- | | |
|--------------------|-----------------|
| • Claudya Tremblay | Présidente |
| • Sophie Gosselin | Vice-Présidente |
| • Heidi Chalifour | Trésorière |
| • Bertrand Day | Administrateur |
| • Véronique Hunter | Administratrice |
| • Franz Gautier | Administrateur |

Autres présences

- | | |
|--------------------|--|
| • Marc Roussin | Conseiller du district électoral de
Lac-Saint-Charles – Saint-Émile |
| • Maxime Thibeault | Conseiller en consultations publiques, Ville de
Québec |

Absences

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| • Roxanne Gaudreault | Administratrice |
| • Marie-Claude Packwood | Secrétaire de soutien |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes participent à la rencontre.

Ordre du jour

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de février 3.1 Suivis en découlant	19 h 05
4. Correspondance et trésorerie 4.1 État des revenus et dépenses 4.2 Remboursements collations et rencontre de travail 4.3 Paiement secrétaire de soutien	19 h 45
5. Période d'information des membre du conseil municipal	19 h 55
6. Période de questions et commentaires du public	20 h 05
7. Suivis des dossiers et affaires nouvelles 7.1 Boîte à idée Léopold Beaulieu 7.2 Emblème aviaire 7.3 État de la situation - ouverture de la piscine 7.4 Patinoire du centre Paul-Émile Beaulieu 7.5 Trottoir Grande-Ligne 7.6 Communication Ville-Conseil de quartier 7.7 Fête de quartier	20 h 20
8. Divers	20 h 50
9. Levée de l'assemblée	21h00

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

M^{me} Claudya Tremblay ouvre l'assemblée à 19h05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour. On y ajoute un point au sujet de la préparation à l'Assemblée générale annuelle.

Résolution CQLSC-26-CA-09

Sur proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M. Franz Gauthier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec modifications.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

Résolution CQLSC-26-CA-10

Sur proposition de M^{me} Sophie Gosselin, dûment appuyée par M. Franz Gauthier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026 avec la mention au niveau des numéros de résolutions.

Adoptée à l'unanimité

4. Correspondance et trésorerie

4.1 État des revenus et dépenses

Le solde du compte est de 2574.21\$

4.2 Remboursements collations et rencontre de travail

Résolution CQLSC-26-CA-11

Sur une proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M. Bertrand Day, il est résolu de rembourser le montant de 184.46\$ à M^{me} Roxanne Gaudreault pour les repas de la rencontre de travail des membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CQLSC-26-CA-12

Sur une proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M^{me} Claudya Tremblay, il est résolu de rembourser le montant de 20.05\$ à M^{me} Véronique Hunter pour le Registre des Entreprises du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CQLSC-26-CA-13

Sur proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M. Franz Gauthier, il est résolu d'entériner le paiement de 125\$ à M^{me} Marie-Claude Packwood pour la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

Maxime indique qu'il y aura une séance d'information en ligne dédiée aux Conseils de quartier sur le projet Tram-cité, le 23 mars 2026. L'enregistrement sera aussi disponible par la suite pour ceux et celles qui ne peuvent y assister.

La nouvelle mouture du Programme de mobilisation à la sécurité routière a été dévoilée, le conseil est invité à en prendre connaissance et à réfléchir à un nouveau projet.

5. Période d'information du membre du conseil municipal

M. Roussin a réussi à planifier une visite guidée de l'intérieur du centre communautaire Paul-Émile Beaulieu avec le directeur des infrastructures de la Ville de Québec et M. Stéphane Lachance, chef de l'opposition au conseil municipal. Ils doivent visiter tous les étages et constater l'ampleur des dommages. La visite aura lieu le vendredi 13 mars entre 12h et 14h. Une réunion est aussi prévue avec M. Courtemanche-Baril et le directeur des infrastructures.

M. Roussin confirme que la piscine sera ouverte comme prévu cet été. Il est en discussion pour l'ouverture de la salle de quilles, avec la gestion des infrastructures. La position de M. Roussin est que ce ne soit pas considéré de ne pas la rouvrir.

M^{me} Tremblay nous informe que les trois responsables de la salle de quilles ne poursuivront pas leurs mandats. M. Roussin félicite les personnes concernées pour leur travail et leur contribution à la vie de quartier durant les dernières années, et que le poste pourrait être comblé par quelqu'un d'autre. Avant qu'un changement de vocation soit analysé pour le local, il veut être certain qu'on évalue la possibilité de trouver des remplaçants en premier lieu.

M. Day demande si M. Roussin a de l'information sur la fermeture des ponts sur la rue Jacques-Bédard. M. Roussin a vu un avis de fermeture du pont, mais qu'elle ne serait que de courte durée.

M^{me} Tremblay demande à M. Thibeault de connaître les dates de fermetures et de faire une relance sur la résolution prise par le conseil de quartier concernant les enjeux de circulation qu'entraînent la fermeture du pont et le détour qui s'ensuit. On veut s'assurer que, durant la planification de cette fermeture, les enjeux mis de l'avant soient pris en considération.

6. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen mentionne, en lien avec l'intervention de M. Roussin la veille au conseil municipal, qu'il n'y a pas d'index au conseil municipal. M. Roussin affirme que c'est vrai et que c'est discrétionnaire au président. M. Roussin a adressé par écrit ses remarques et il aura un suivi.

Une membre de la Table des partenaires demande s'il est possible de les informer suite à la visite du centre Paul-Émile Beaulieu. M. Roussin confirme que le conseil de quartier et la Table des partenaires seront informés.

7. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

7.1 Boîte à idées Léopold Beaulieu

Suite à l'annonce de la boîte à idées concernant le réaménagement du Centre écologique Léopold-E. Beaulieu, le conseil a tenu à rédiger une résolution à ce sujet. M. Thibeault indique que le conseil avait reçu une mauvaise information comme quoi le projet de stationnement écologique était déjà à la phase de conception, mais, au contraire, on souhaite consulter la population. Il y aura aussi une consultation pour le plan des usages récréatifs.

Résolution CQLSC-26-CA-14

Réaménagement centre Léopold Beaulieu :

CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Québec a lancé une démarche de participation citoyenne relativement à la bonification des aménagements extérieurs du Centre écologique Léopold-E.-Beaulieu ;

CONSIDÉRANT QUE

le Centre écologique constitue un lieu central et structurant pour la communauté de Lac-Saint-Charles, tant pour ses fonctions environnementales que récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE

l'offre actuelle de parcs et d'aires de jeux dans le secteur ne répond pas adéquatement aux besoins exprimés par les familles, notamment en matière d'accessibilité universelle et d'espaces adaptés aux tout-petits ;

CONSIDÉRANT QUE

le besoin d'un parc de proximité adapté aux personnes à mobilité réduite et aux tout-petits a été exprimé à de nombreuses reprises par des citoyens lors des séances du Conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE

l'accessibilité universelle et l'inclusion intergénérationnelle doivent être au cœur de tout projet d'aménagement public ;

CONSIDÉRANT QUE

les épisodes de chaleur accrue rendent essentielle l'intégration de zones d'ombre naturelles ou aménagées afin d'assurer le confort et la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE

le réaménagement du site doit s'inscrire en cohérence avec le futur plan de gestion des activités récréatives du lac, afin d'assurer une vision intégrée et durable de l'utilisation du territoire et de la protection du lac;

Sur une proposition de M^{me} Heidi Chalifour et dûment appuyé par M^{me} Véronique Hunter IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles recommande à la Ville de prévoir, dans le cadre du réaménagement des aménagements extérieurs du Centre écologique Léopold-E.-Beaulieu, l'implantation d'un parc de proximité :

- accessible aux personnes à mobilité réduite (modules adaptés, surfaces sécuritaires, accès universel) ;
- conçu pour les tout-petits (0–5 ans), répondant aux besoins des jeunes familles du secteur ;

QUE le projet intègre des zones d'ombre suffisantes, notamment par la plantation d'arbres et, au besoin, par l'ajout de structures ombragées permanentes ;

QUE la planification et la conception du réaménagement soient réalisées en lien direct et en cohérence avec le futur plan de gestion des activités récréatives du lac, afin d'assurer une vision intégrée du développement du site compatible avec les objectifs de valorisation des espaces naturels et de protection du lac;

ET QUE la présente résolution soit déposée dans le cadre de la consultation publique en cours et transmise aux services municipaux responsables du projet.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Crousset, citoyenne de Lac-St-Charles, demande si l'idée derrière la proposition est une alternative au possible stationnement. M^{me} Tremblay apporte la précision que le stationnement est prévu à l'endroit où se trouve présentement le jardin communautaire, tandis que la consultation concerne plutôt l'espace entre le centre Léopold-E. Beaulieu et le lac. M^{me} Gosselin ajoute qu'au moment où la résolution a été rédigée, le projet de stationnement semblait réglé et la consultation portait sur le reste du site.

Selon M. Thibeault, les responsables de la planification vont rassembler toutes les informations et ensuite tenir une séance d'information quand ils auront plus de détails.

7.2 Emblème aviaire

M^{me} Tremblay nous met en contexte en nous rappelant que, lors de la dernière rencontre, un citoyen nous avait fait part de ses inquiétudes et de certains enjeux liés à l'emblème aviaire de la ville de Québec, soit le Cardinal rouge.

Emblème aviaire - Cardinal rouge :

CONSIDÉRANT QUE le Cardinal rouge est l’emblème aviaire officiel de la Ville de Québec et qu’il représente l’ensemble du territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la présence et le maintien du Cardinal rouge dépend notamment de la disponibilité d’habitats adéquats comprenant des arbustes et arbres indigènes offrant nourriture, abri et sites de nidification ;

CONSIDÉRANT QUE certaines essences d’arbres et d’arbustes, telles que les amélanchiers, viornes, sureaux, cerisiers tardifs et aubépines, favorisent particulièrement cette espèce en fournissant baies et couvert végétal dense ;

CONSIDÉRANT QUE la planification des plantations municipales, notamment lors des journées annuelles de distribution d’arbres aux citoyens et dans le cadre du programme de plantation d’arbres d’alignement, constitue un levier concret pour soutenir la biodiversité urbaine ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs essences de petit ou moyen déploiement favorables au Cardinal rouge présentent également une compatibilité accrue avec la présence d’infrastructures aériennes, notamment les lignes d’Hydro-Québec, limitant ainsi les besoins d’élague intensif et favorisant une cohabitation harmonieuse à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la protection et l’attraction d’espèces aviaires emblématiques contribuent à la qualité de vie, à l’éducation environnementale et au sentiment d’appartenance des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE cette question constitue une préoccupation citoyenne notamment soulevée lors de la dernière assemblée du Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles et qu’une demande à ce sujet a également été transmise à la Ville par l’entremise du service 311 ;

Sur une proposition de M^{me} Véronique Hunter et dûment appuyé par M^{me} Heidi Chalifour **IL EST RÉSOLU :**

QUE le Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles recommande à la Ville de Québec d’intégrer explicitement, dans ses actions de verdissement et de plantation, des objectifs favorisant la préservation et l’implantation du Cardinal rouge sur le territoire ;

QUE la Ville privilégie, lors des journées de distribution d’arbres aux citoyens ainsi que dans le cadre du programme de plantation d’arbres d’alignement, des essences d’arbres et d’arbustes reconnues pour favoriser l’habitat et l’alimentation du Cardinal rouge ;

QUE la Ville informe le Conseil de quartier des essences actuellement privilégiées ou envisagées dans ces programmes, et précise dans quelle mesure celles-ci contribuent à l’attraction et à la protection de la faune aviaire locale ;

QUE la Ville évalue la possibilité d’identifier, dans ses communications publiques, certaines essences comme « favorables au Cardinal rouge », afin de sensibiliser les citoyens à des choix de plantation bénéfiques pour la biodiversité ;

ET QUE cette résolution soit transmise aux instances compétentes de la Ville pour analyse et suivi.

Adoptée à l'unanimité

7.3 État de la situation - ouverture de la piscine

Mises à jour – Centre communautaire PEB | Résolution CQLSC-2026-CA-07

Réponse du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

- *Pas d'enjeux pour la piscine du parc Paul Émile-Beaulieu, celle-ci sera ouverte à l'été 2026;*
- *Les activités du Programme vacances été (PVE) sont prises en charge par Loisirs des Hauts-Sentiers (LHS) et seront relocalisées à l'été 2026. Pour le moment, des discussions sont en cours avec le centre de Service scolaire des Premières Seigneuries. Des informations supplémentaires sont à venir pour les inscriptions prévues en avril prochain;*
- *La Ville planifie activement les travaux en vue de permettre une réouverture du centre communautaire dès que possible, en tenant compte de l'ampleur de travaux requis. Tel qu'inscrit dans la résolution CV-2026-0087, (...) il est demandé à la Ville de :*
 - *poursuivre les efforts déjà enclenchés pour la réalisation des travaux requis en vue d'une réouverture du centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu en 2027;*
 - *poursuivre les analyses afin de déterminer à quel moment une occupation partielle ou par étape pourrait être permise pendant les travaux, si les conditions le permettent. (...)*

7.4 Patinoire du centre Paul-Émile Beaulieu

Résolution CQLSC-26-CA-16

CONSIDÉRANT QUE la ville de Québec songe à fermer plusieurs patinoires dans la ville pour l'hiver 2026-2027 et les années suivantes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont soulevé leurs inquiétudes quant au futur de la patinoire du centre PEB et celle de l'école l'Arc-en-ciel en lien avec cette annonce lors des deux dernières assemblées;

CONSIDÉRANT QUE la patinoire du Centre PEB et celle de l'école l'Arc-en-ciel sont fortement achalandées et qu'elles sont notamment utilisées par les groupes de l'école de la Passerelle et de l'école l'Arc-en-ciel;

Le Conseil de Quartier de Lac St-Charles, proposé par M. Bertrand Day et appuyé par M^{me} Heidi Chalifour aimerait s'assurer que sa patinoire du Centre PEB et celle de l'école

l'Arc-en-ciel restent ouvertes et donc ne soit pas touchées par les fermetures prévues pour l'hiver 2026-2027 et les hivers subséquents.

Adoptée à l'unanimité

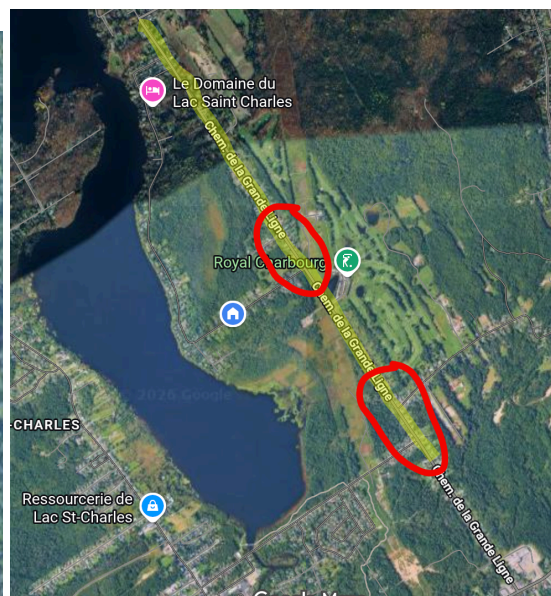
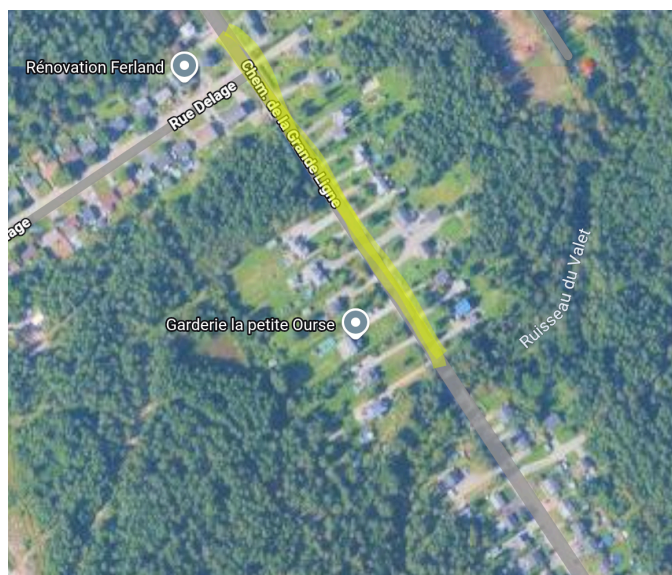
7.5 Trottoir Grande-Ligne

Résolution CQLSC-26-CA-17

CONSIDÉRANT les demandes antérieures du Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles à ce sujet (RÉSOLUTION 2025-CA-51, RÉSOLUTION 2023-CA-25);

CONSIDÉRANT QUE l'absence de corridor ou de couloir sécurisé pour les piétons sur le chemin de la Grande-Ligne est un enjeu fréquemment soulevé par les citoyens de Lac St-Charles lors des assemblées mensuelles ;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies par notre demande d'accès à l'information démontrent un sentiment de danger dans ce secteur dû à la vitesse, au manque de visibilité et aux dommages fréquents sur la chaussée, induisant ainsi un sentiment de vulnérabilité aux piétons lors de leurs déplacements dans les segments de la rue sans trottoir (voir cartes);



CONSIDÉRANT QUE ce sentiment de danger est toujours présent chez plusieurs citoyens malgré les changements et les mesures mis en place par la Ville de Québec pour améliorer la sécurité des piétons sur le chemin de la Grande-Ligne (abaissement de la limite de vitesse, augmentation de la surveillance policière...);

CONSIDÉRANT QUE l'absence de corridor ou de couloir sécurisé pour les piétons sur le chemin de la Grande-Ligne limite la mobilité active pour les citoyens de ce secteur ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Québec de faire de la mobilité active une priorité pour tous ses citoyens (voir document Vision de la mobilité active 2023-2027 : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/transport/mobilite-active/docs/Vision%20de%20la%20mobilit%C3%A9%20active%202023-2027.pdf>) ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de corridor ou de couloir sécurisé pour les piétons créé une coupure physique avec le reste du quartier de Lac-Saint-Charles, ce qui effrite le sentiment d'appartenance et communautaire des citoyens de ce secteur ;

Sur proposition de M^{me} Véronique Hunter et appuyé par M^{me} Sophie Gosselin, le Conseil de quartier souhaite préciser ses suggestions antérieures et ainsi recommande de sécuriser un corridor piétonnier soit par des installations temporaires, permanentes ou éphémères.

7.6 Communication Ville-Conseil de quartier

Résolution CQLSC-26-CA-18

Lacunes de communications Ville de Québec / Conseil de quartier :

CONSIDÉRANT les récents événements ayant ébranlé la communauté de Lac-Saint-Charles suivant l'incendie survenu au Centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu (Centre) ;

CONSIDÉRANT les impacts majeurs de la fermeture du Centre sur la vie communautaire, les activités d'entraide des organismes du milieu et l'utilisation des espaces publics ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'événements majeurs ou de situations exceptionnelles touchant directement la communauté, une communication rapide, structurée et coordonnée est essentielle afin d'assurer une information adéquate aux citoyens et aux organismes ;

CONSIDÉRANT QUE ces événements ont mis en lumière des lacunes dans la circulation et le partage d'information auprès des instances locales et des partenaires du quartier ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de quartier et la Table des partenaires de Lac-Saint-Charles constituent des instances reconnues, organisées et crédibles, capables d'agir comme relais efficaces de l'information municipale auprès des citoyens et des organismes ;

Sur une proposition de M^{me} Claudya Tremblay, appuyé par M. Franz Gauthier **IL EST
RÉSOLU :**

QUE le Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles recommande à la Ville de Québec d'identifier formellement le Conseil de quartier et la Table des partenaires comme interlocuteurs privilégiés lors de projets majeurs, d'événements significatifs ou de situations exceptionnelles survenant dans le quartier ;

QUE, lors de projets ou d'événements majeurs dans le quartier — notamment à l'image du récent incendie au Centre communautaire Paul-Émile-Beaulieu — la Ville mette en place un mécanisme clair d'information proactive à l'intention de ces instances, afin de favoriser une diffusion rapide, cohérente et transparente auprès des organismes et des citoyens ;

QUE la Ville convie le Conseil de quartier à une rencontre de rétroaction (« post mortem ») concernant la gestion des communications entourant les événements du Centre, en présence de :

- M. Eric Courtemanche-Baril, conseiller municipal responsable du dossier ;
- la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire ;
- la Direction des communications ;

ET QUE cette rencontre permette d'identifier des pistes d'amélioration concrètes afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Tremblay demande à M. Thibeault s'il pourrait trouver des informations sur les centres d'urgence de proximité afin de possiblement l'ajouter à leurs arguments lors d'une éventuelle rencontre de rétraction.

7.7 Fête de quartier

Le conseil de quartier et la Table des partenaires sont à planifier une fête de quartier qui aurait lieu le 20 juin prochain. Les membres du conseil de quartier feront une demande de projet d'initiative pour pouvoir couvrir une partie des frais, surtout ce qui en lien avec les jeux gonflables et la machine à barbe à papa, machine à pop corn, et aussi pour les besoins éventuels pour le kiosque du conseil de quartier. M^{me} Tremblay ajoute que les assurances sont aussi incluses avec la location des jeux gonflables. M. Thibeault mentionne que les conseils de quartiers disposent déjà d'une assurance lors de la tenue d'événement.

Mme Tremblay rédigera le projet d'initiative pour révision par les membres du CA lors de la séance de travail d'avril. Le tout devrait être présenté à l'assemblée du mois d'avril.

7.8 Réponses aux résolutions

Zone scolaire Passerelle | Résolution CQLSC 26-CA-11

Réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente:

Une analyse est prévue pour cette école dans le cadre de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029 et l'avenue du Lac-Saint-Charles fera assurément partie de ces analyses.

Zone scolaire Arc-en-Ciel | Résolution CQLSC 26-CA-12

Réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente:

Un corridor scolaire se définit comme étant l'ensemble des rues longeant le terrain de l'école, les rues menant au terrain de l'école, ainsi que celles reliant un brigadier scolaire. Le corridor scolaire s'arrête par ailleurs lorsqu'il croise la limite d'une "zone à risque", laquelle est définie par le centre de services scolaires.

Dans le cas de l'école de l'Arc-en-ciel, le boulevard de la Colline constitue une zone à risque. Ainsi, les élèves habitant le long du côté est de ce boulevard (et qui n'ont donc pas accès au trottoir situé du côté ouest) peuvent se prévaloir du transport scolaire sans frais.

Les élèves habitant à l'ouest doivent quant à eux emprunter le trottoir du boulevard de la Colline, et rejoindre la rue du Pacifique où se trouve un brigadier scolaire.

Par ailleurs, les rues situées au sud de la rue Des Vinaigriers ne font pas partie du bassin de l'école de l'Arc-en-ciel. (Ces maisons font partie de l'école de la Passerelle, pour laquelle le transport scolaire y est fourni.)

M^{me} Gosselin rappelle que la demande ne concernait pas seulement la zone scolaire, mais aussi la recherche de solution pour augmenter la sécurité des piétons dans le secteur en tout temps, pas seulement durant les heures d'école, plusieurs jeunes ont à se déplacer d'une partie du quartier à l'autre et doivent traverser le boulevard de la Colline.

M. Thibeault va relancer pour des précisions sur cette partie de la demande qui a été ignorée et s'assurer que les intentions du conseil de quartier sont bien comprises. M^{me} Tremblay demande de préciser que, malgré la présence d'une brigadière au coin de la rue Pacifique et le boulevard de la Colline, un manque de respect général de la signalisation est remarqué dans le secteur.

8. Divers

M. Thibeault rappelle la préparation à faire en prévision de l'Assemblée générale annuelle du conseil de quartier Lac-Saint-Charles.

- Adopter le bilan financier et le rapport d'activités.

Pour ce faire, une séance ^{extraordinaire} est prévue juste avant l'Assemblée générale annuelle.

Des affiches ont été produites pour inciter les citoyens à déposer leur candidature et seront distribuées la semaine prochaine. Une nouvelle candidature pour Lac-Saint-Charles a déjà été reçue. Certains membres du conseil ont un mandat qui se termine cette année et devront déposer de nouveau une candidature s'ils désirent poursuivre leur mandat. Il s'agit de M^{me} Heidi Chalifour, M^{me} Sophie Gosselin, M^{me} Claudya Tremblay et M^{me} Roxanne Gaudreault.

La candidature sera validée et dix signatures de citoyens de Lac-Saint-Charles sont exigées et pourraient aussi être obtenues de la part des membres du conseil et des citoyens présents à l'assemblée générale.

M^{me} Tremblay rappelle que, lors de l'Assemblée générale, un gâteau et des collations spéciales seront offerts aux citoyens présents pour célébrer le 80^e anniversaire de Lac-Saint-Charles.

M. Gauthier rappelle qu'aucun suivi n'a été fait au sujet de la colonne Morris et aimerait qu'une relance soit faite par M. Thibeault.

9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il ^{est} résolu de lever l'assemblée à 20 h 25.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Marie-Claude Packwood et révisé par M^{me} Claudya Tremblay.

M^{me} Claudya Tremblay, présidente M^{me} Marie-Claude Packwood, secrétaire de soutien